

Hon. Dr. Tupper said he wished to enter his protest against the statements made by any honourable member of the House, which would damage the rights of our fishermen, by saying that we were not ready and able to protect them. He believed the policy which the Government had announced on this subject would meet with the entire approval of the country, and would put an end to the difficulty so loudly complained of. If the license system had not been commenced there would have been no difficulty, and a stoppage of that system would stop all the trouble. He was not so advanced in his views as to propose the establishment of an independent nation, but he was sufficiently advanced to believe that the country was able to protect its own fishermen and fisheries. Within three marine miles of the shore our rights were undoubted and were acknowledged by the United States; and why should not we be able to protect those rights? The members of the House who made the statements that we are not able, nor prepared to protect our own fishermen, were inviting collisions, by their own action, and the depredations committed by our neighbours.

Hon. Mr. Beaubien expressed his regret at the declaration of the Hon. the Minister of Justice—"that it was not the duty of the Dominion Government, even in the case where licenses to American fishermen would be granted, to protect our own fishermen and settlements against depredations committed on shore, but that it was the business of those fishermen and settlers to protect themselves and to ask help from the Local Government when unable to do it." He (Mr. Beaubien) said it was unjust on the part of the Government to oblige the Local Legislatures to protect their fishermen. The Federal Government enjoyed the benefit of all the license money, taxes, etc., accruing from our lake, river, and other fisheries, and it ought to assume the responsibility of protecting our fishermen in their rights, on shore as well as on our waters against depredators, whose presence there is the result of the policy of the Dominion. The Province of Quebec was the most exposed of all the Provinces in the Dominion to depredations, and as it was the principal source of revenue from the fisheries, it ought to be protected, and it was absurd to suppose that the Local Government could alone bear the expense and responsibility of protecting its own fishermen. If a few vessels only were engaged in the trade, the difficulty would not be so great, but while there was a fleet of something like 800 or 1,000 vessels, he thought it was clearly the duty of the Federal Government to take the matter in hand, and protect the rights of the Provincial Government.

L'honorable Dr Tupper dit qu'il désire protester contre les déclarations faites par tout honorable député à la Chambre qui pourrait porter atteinte aux droits de nos pêcheurs lorsqu'il dit que nous ne sommes pas en mesure de les protéger. Il croit que la politique que le Gouvernement a annoncée à ce sujet recevra l'assentiment de tout le pays et mettra fin aux difficultés dont on se plaint tant. Si l'on n'avait pas instauré le système des permis, il n'y aurait pas eu d'ennuis, et si on y mettait fin, il n'y aurait plus de problèmes. Il ne s'est pas encore formé une opinion au point de proposer l'établissement d'une nation indépendante, mais il est suffisamment avant-gardiste pour penser que le pays a le devoir de protéger ses propres pêcheurs et son industrie de la pêche. En deçà de trois milles marins de nos côtes, nos droits sont incontestés et sont reconnus par les États-Unis, aussi pourquoi ne pourrions-nous pas les protéger. Les députés de la Chambre, qui ont fait des déclarations à l'effet que nous ne pouvons pas et ne sommes pas prêts à protéger nos pêcheurs, peuvent, par le fait même, provoquer des conflits et amener les déprédations commises par nos voisins.

L'honorable M. Beaubien dit qu'il est désolé de la déclaration de l'honorable ministre de la Justice voulant qu'il n'incombe pas au Gouvernement de la Puissance, même dans le cas où l'on émettrait des permis aux pêcheurs américains, de protéger nos propres pêcheurs et nos établissements contre les déprédations commises à terre, mais que c'est plutôt la responsabilité de ces pêcheurs et de ces habitants d'assurer leur propre protection et lorsqu'ils en sont incapables, de demander l'aide de leur gouvernement local. Il (M. Beaubien) ajoute qu'il est injuste de la part du Gouvernement d'obliger les gouvernements locaux à protéger leurs pêcheurs. Le Gouvernement fédéral reçoit l'argent des permis des taxes, etc., provenant des pêcheries dans nos lacs, nos rivières et autres, et il devrait assumer la responsabilité de protéger les droits de nos pêcheurs aussi bien sur terre que dans nos eaux, où la présence des déprédateurs est la conséquence de la politique de la Puissance. La province de Québec est, de toutes les provinces de la Puissance, la plus exposée aux déprédations; comme l'industrie de la pêche est la source principale de revenus, elle doit être protégée, et il est illogique de penser que le gouvernement local puisse seul assumer les dépenses et la responsabilité de la protection de ses propres pêcheurs. S'il n'y avait qu'un petit nombre de navires employés dans l'industrie, les problèmes ne seraient pas aussi graves, mais lorsqu'il s'agit d'une flotte d'environ 800 à 1000 navires, il (M. Beaubien) pense que, de toute évidence, le Gouvernement fédéral a le devoir de s'occuper de cette affaire